

Projet Pédagogique 2018 / 2019



Accueil de Loisirs de Fontenay-en-Parisis

« LA FARANDOLE »

Place du feu de la Saint-Jean
95190 Fontenay-en-Parisis

☎ : 01-34-09-02-49

📞 : 06-30-55-78-70

@ : accueildeloisirsfontenay@roissy-online.com

FONTENAY
-EN-PARISIS



SOMMAIRE

PREMIERE PARTIE :

L'Accueil de Loisirs « La Farandole »

page 3

LA STRUCTURE

page 4

LES MODALITES D'ACCUEIL

page 5

DEUXIEME PARTIE :

Les intentions éducatives

page 6

L'EPANOUISSEMENT DE L'ENFANT

page 7

LA SOCIALISATION

page 7

LES REGLES DE VIES

page 7

LA SECURITE

page 8

LA DECOUVERTE DE L'ENVIRONNEMENT

page 8

LE DEVELOPPEMENT PSYCHOMOTEUR

page 9

LA DEVELOPPEMENT DU LANGAGE

page 9

LA DECOUVERTE DE L'ALIMENTATION

page 9

TROISIEME PARTIE :

L'équipe pédagogique

page 10

ROLES DE L'EQUIPE DE DIRECTION

page 11

ROLES DE L'EQUIPE D'ANIMATION

page 14

QUATRIEME PARTIE :

Le public : Connaissance de l'enfant

page 16

RAPPEL DES CONNASISSANCES

page 17

CONCEVOIR UNE ACTIVITE... QUELQUES QUESTIONS A SE POSER ?

page 18

POURQUOI ?

page 18

POUR QUI ?

page 19

QUOI ?

page 19

COMMENT ? OU ? AVEC QUI ?

page 19

CONTROLE DE L'ACTIVITE ?

page 19

CINQUIEME PARTIE :

L'ORGANISATION

page 20

LA JOURNEE TYPE

page 21

LES ACTIVITES

page 22

LES SORTIES

page 23

LES VEILLEES

page 23

LES PARTENAIRES

page 23

PREMIERE PARTIE

ACCUEIL DE LOISIRS « LA FARANDOLE »

I. LA STRUCTURE

1. Implantation

Centre-Multi-Accueil de Fontenay-en-Parisis (CMA)

Place du feu de la Saint-Jean/Chemin des Demoiselles
95190 Fontenay-en-Parisis

La structure du CMA est située à l'entrée de la commune de Fontenay-en-Parisis, l'accès se fait par le parking du stade, face au Haras du Parisis.

2. Locaux

La Commune de Fontenay-en-Parisis dispose d'une structure spécifique à l'accueil des enfants.

Ce bâtiment se compose d'une salle et d'un bureau destinés à la fois au Relais Assistante Maternelle et au Lieu d'Accueil Enfants/Parents « La bulle des bouts'choux ». On y trouve également un bureau pour la direction de l'Accueil de Loisirs (AL), un vestiaire pour les primaires, deux toilettes pour handicapés, une buanderie, une infirmerie ainsi qu'une pièce de rangement.

La partie de service dispose d'une tisanerie, de deux vestiaires, d'une salle de préparation, d'une salle de plonge, d'un réfectoire, d'une armoire électrique et d'un accès aux combles.

L'aile réservée aux enfants est divisée en deux unités :

- Le secteur élémentaire, composé d'une salle d'activités et d'une pièce de rangement.
- Le secteur maternel, composé d'une salle d'activités, d'un dortoir et d'une pièce de rangement.

Le foyer polyvalent, la maison des associations et l'école maternelle sont également utilisés pour l'accueil du périscolaire le matin et à la pause méridienne.

3. Horaires d'accueil

Horaires du périscolaire :

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h15 à 08h20 et de 16h30 à 18h30.

Horaires de la pause méridienne :

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 11h30 à 13h30.

Horaires de l'extra-scolaire :

Les mercredis de 7h15 à 18h30 (avec un accueil possible en demi-journée).

Les vacances scolaires de 7h15 à 18h30 (avec un accueil possible en demi-journée).

L'Accueil de Loisirs a un agrément DDSCS pour l'accueil périscolaire et extrascolaire.

II. LES MODALITES D'ACCUEIL

1. L'encadrement

L'encadrement est assuré par une directrice possédant un Brevet Professionnel de la Jeunesse et de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS), une adjointe stagiaire possédant un Brevet d'Aptitudes aux Fonctions de Directeur (BAFD) en cours, huit animateurs titulaires ou contractuels possédant le Brevet d'Aptitudes aux Fonctions d'Animations (BAFA).

Quatre ATSEM sont également présentes pour encadrer les enfants en maternelle pendant la pause méridienne.

Nous avons également la possibilité d'encadrer des stagiaires BAFA tout au long de l'année sur les différentes périodes de vacances ou de mercredis.

2. Le Règlement Intérieur

Chaque année la commune élabore un Règlement Intérieur qui fixe les modalités d'admission, d'inscription, d'annulation et de paiement ainsi que les modalités de fonctionnement.

3. Le public accueilli

L'Accueil de Loisirs de Fontenay-en-Parisis accueille les enfants scolarisés (de l'école maternelle « Françoise Dolto » et de l'école élémentaire « les Hirondelles ») et résidant à Fontenay-en-Parisis. Ainsi que les enfants de : Le Plessis Gassot et Chatenay-en-France (carte scolaire).

L'Accueil de Loisirs de Fontenay-en-Parisis accueille également les enfants des communes avec lesquelles une convention est signée.

Pendant les mercredis et les vacances, les enfants sont répartis en deux groupes (selon les effectifs) :

- Les PS, MS et GS
- Les CP, CE1, CE2, CM1 et CM2

Au cours de certaines activités, des décloisonnements sont possibles, afin de favoriser l'entraide et la solidarité.

Des journées d'adaptation pour les futures Petites Section s'effectuent à raison de 3 demi-journées du 27 au 31 août 2018. Les modalités sont à définir avec la directrice de l'Accueil de Loisirs (se référer au Règlement Intérieur 2018/2019).

DEUXIEME PARTIE

LES INTENTIONS EDUCATIVES

Les objectifs généraux et opérationnels

- VISEES EDUCATIVES -

FAIRE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS UN COMPLEMENT DE L'ECOLE ET DE LA FAMILLE
AUXQUELLES IL NE SAURAIT SE SUBSTITUER, EN OFFRANT AUX ENFANTS UN
ESPACE DE VIE ET DE DECOUVERTE POUR LUI PERMETTRE DE SE CONSTRUIRE,
DE GRANDIR ET DE S'AFFIRMER EN UN LIEU LUDIQUE DE SOCIALISATION.

I. L'EPANOUISSEMENT DE L'ENFANT

Objectif général : Développer l'autonomie : L'autonomie peut être acquise plus ou moins vite en fonction des enfants.

Objectifs opérationnels :

- Accompagner l'enfant sans se substituer à lui.
Ex : Lors de l'apprentissage de la découpe de la viande.
- Favoriser les situations qui permettent à l'enfant d'agir sans l'assistance de l'adulte.
Ex : Lors de la préparation d'une activité manuelle.
- Respecter les rythmes de chacun et encourager les enfants dans leurs prises d'initiatives.
Ex : Projets selon l'âge, les besoins et les envies des enfants.
- Valoriser l'enfant lors de ses progressions.
Ex : Encouragements pendant et après une activité manuelle ou sportive.
- Permettre à l'enfant d'acquérir des repères spatiaux temporels.
Ex : Création d'espaces ludiques : coin jeux de société, coin bibliothèque, coin jeux d'imitation, coin jeux de construction. Mise en place de journées types (appel, météo, collation...).
- Encourager la créativité et développer la curiosité de l'enfant.
Ex : Réalisation d'activités manuelles variées, découverte de nouveaux sports.

II. LA SOCIALISATION

Objectif général : Accompagner l'enfant dans l'apprentissage de la vie en collectivité et développer les relations dans le groupe.

Objectifs opérationnels :

- Permettre aux enfants de se rencontrer pour se connaître, se comprendre et s'écouter.
Ex : Mise en place de jeux collectifs, d'ateliers en groupe, d'ateliers théâtre...
- Accepter l'autre et ses différences.
Ex : Intégration d'enfants porteurs de handicap, découverte de différentes cultures...
- Favoriser la tolérance et le respect de chacun au sein de la collectivité.
Ex : Donner l'exemple au quotidien, ne pas se moquer, pas de violences verbales ou physiques.
- Apprendre à l'enfant à respecter son espace de vie.
Ex : Mise en place de système de cartes pour les jeux de société, rangement du matériel après chaque activité par les animateurs et les enfants.

III. LES REGLES DE VIE

Les règles de vie s'adaptent aux enfants d'âges maternels et élémentaires.

Elles sont élaborées par l'équipe d'animation avec les enfants. Elles ont pour fonction d'établir un cadre en donnant des repères clairs aux enfants sur leurs droits et leurs devoirs. Ces règles ne sont pas immuables, elles peuvent évoluer, notamment au cours des réunions enfants-animateurs.

Objectif général : Faire respecter les principes fondamentaux tels que le respect, la politesse, la tolérance, le savoir-être et le savoir-faire.

Objectifs opérationnels :

- Elaborer et mettre en pratique les règles de vie.
Ex : Mise en place d'affiches sous forme de photos « règles de vie ».
- Faire prendre conscience à l'enfant de l'intérêt de respecter ces règles.
Ex : Activités sur les droits de l'enfant, en rapport avec la convention de 1989.
- Montrer l'exemple en tant qu'adulte à l'enfant.
Ex : L'équipe d'animation doit elle-même respecter les règles de vie.

IV. LA SECURITE

Objectif général : Veiller à la sécurité physique et affective de l'enfant.

Objectifs opérationnels :

- Assurer un accueil et une écoute personnalisés de l'enfant.
Ex : Echanges avec les parents et les enfants.
- Créer un aménagement convivial, sécurisé et adapté à l'enfant.
Ex : Décors créés par les enfants, mobilier adapté aux petits et grands.
- Etre garant de la sécurité morale, physique et affective de l'enfant.
Ex : Application de la réglementation, savoir reconforter un enfant, l'écouter et le respecter.

V. LA DECOUVERTE DE L'ENVIRONNEMENT

Objectif général : Amener l'enfant à être acteur de son environnement tout en s'impliquant. Le sensibiliser à son environnement et au recyclage.

Objectifs opérationnels :

- Sensibiliser et développer le tri sélectif au sein de notre structure.
Ex : Installation de poubelles de tri, ramassage des déchets.
- Créer des activités avec des matériaux de récupération et des végétaux.
- Favoriser les sorties pédestres.

VI. LE DEVELOPPEMENT PSYCHOMOTEUR

Objectif général : Aider l'enfant à la prise de conscience de son corps et des possibilités de celui-ci.

Objectifs opérationnels :

- Développer une coordination motrice et gestuelle.
Ex : Mise en place de parcours de motricité (courir, sauter, passer dessous, dessus, lancer droite, gauche...) et d'activités de dextérité (découpage, perles à enfiler, perles à repasser...)
- Situer son corps dans l'espace.
Ex : Eveil corporel, ronde, danse...

VII. LE DEVELOPPEMENT DU LANGAGE

Objectif général : Aider l'enfant à s'affirmer au travers de l'expression orale.

Objectifs opérationnels :

- Inciter l'enfant à parler, à discuter avec les adultes et les autres enfants.
Ex : Mise en place de temps de paroles, discussions spontanées ...
- Enrichir le vocabulaire de l'enfant.
Ex : Mise en place d'activités de lectures, de contes, d'albums.

VIII. LA DECOUVERTE DE L'ALIMENTATION

Objectif général : Développer le goût chez l'enfant, la connaissance et la curiosité culinaire.

Objectifs opérationnels :

- Faire connaître à l'enfant des aliments sous différentes formes (cru, cuit...).
Ex : Jeu Kim goût.
- Faire découvrir à l'enfant différents types de cuisine.
Ex : Semaine africaine, asiatique....

TROISIEME PARTIE

L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

I. ROLES DE L'EQUIPE DE DIRECTION

1. Les différents rôles et missions de la directrice

La directrice est la représentante de la Commune au sein de l'Accueil de Loisirs. Elle est garante du Projet Educatif de la Commune et du Projet Pédagogique. Elle est responsable de l'intégrité et de la sécurité physique, morale, intellectuelle et affective des enfants et des animateurs.

a. Missions

- Connaître et appliquer les dispositifs législatifs, réglementaires ou d'usage.
- Connaître et appliquer la réglementation des accueils pour mineurs, différencier les niveaux de responsabilité civile et pénale : législation D.D.C.S..
- Accueillir en toute sécurité les enfants dans le cadre des Accueils de Loisirs.
- Participer à la traduction concrète des objectifs du service (Projet Educatif de la Commune).
- Concevoir, défendre, mettre en œuvre et faire évoluer le Projet Pédagogique.
- Evaluer le projet pédagogique.
- Prévenir et anticiper les situations à risque : commission de sécurité et d'accessibilité.
- Organiser et gérer le personnel.
- Elaborer, défendre, argumenter, négocier un budget prévisionnel et respecter les enveloppes fixées.
- Négocier les devis ou conventions avec les prestataires.
- Mettre en œuvre les procédures administratives de la D.D.C.S. et de la CAF.
- Faire connaître la structure.
- Etre l'interlocuteur des différents prestataires et partenaires.

b. Fonctions

- Accueillir les familles (parents et enfants).
- Etre garant de la sécurité morale, physique et affective des enfants.
- Gérer, encadrer, être la responsable hiérarchique de l'équipe d'animateurs.
- Gérer la structure (financière, administrative et pédagogique).
- Expliquer le contenu du Projet Educatif et les directives du service dans l'écriture, la réalisation et l'évaluation du Projet Pédagogique.

c. Tâches

- Suivre les projets d'animation et des propositions d'animation.
- Accueillir et faire la médiation avec les familles.
- Former et évaluer l'équipe d'animation.
- Mener des entretiens d'embauche.
- Gérer son équipe.
- Préparer et animer des réunions d'équipe.
- Intervenir auprès des animateurs en cas de non-respect de la sécurité des enfants.
- Présenter à l'équipe d'animation le Projet Pédagogique et le mettre en place.
- Gérer les stocks (matériels de fonctionnement, jeux, produits pharmaceutiques).
- Manager et motiver l'équipe.
- Rendre compte aux élus de l'avancée des projets.

2. Les différents rôles et missions de la directrice adjointe

a. Missions

- Connaître et appliquer les dispositifs législatifs, réglementaires ou d'usage.
- Connaître et appliquer la réglementation des accueils pour mineurs, différencier les niveaux de responsabilité civile et pénale : législation D.D.C.S..
- Accueillir en toute sécurité les enfants dans le cadre des Accueils de Loisirs.
- Assurer en cas d'absence de la directrice, la direction de la structure dans le cadre réglementaire DDCCS.
- Participer à la traduction concrète des objectifs du service (Projet Educatif de la Commune) sous l'autorité du directeur.
- Participer à l'évaluation du projet pédagogique.
- Participer à la gestion du personnel.
- Participer à la mise en œuvre des procédures administratives de la D.D.C.S. et de la CAF.
- Faire connaître la structure.
- Etre l'interlocuteur des différents prestataires et partenaires.

b. Fonctions

- Accueillir les familles (parents et enfants).
- Etre garant de la sécurité morale, physique et affective des enfants.
- Participer à la gestion et à l'encadrement d'une équipe d'animateurs en collaboration avec la directrice de la structure.
- Assurer le remplacement fonctionnel de la directrice.
- Participer à la gestion de la structure (financière, administrative, pédagogique).
- Rendre compte de ses actions à la directrice de la structure
- Participer à l'explication du contenu du projet éducatif et des directives du service dans l'écriture, la réalisation et l'évaluation du projet pédagogique.

c. Tâches

- Suivre les projets d'animation et les propositions d'animation en collaboration avec la directrice.
- Accueillir et faire la médiation avec les familles.
- Participer à la formation de l'équipe d'animation sous l'autorité de la directrice.
- Contribuer au processus d'évaluation des animateurs.
- Gérer l'équipe et informer la directrice.
- Relayer au quotidien les informations entre l'équipe d'animateurs et la directrice.
- Participer à la préparation et à l'animation des réunions d'équipe sous l'autorité de la directrice.
- Intervenir auprès des animateurs en cas de non-respect de la sécurité des enfants.
- Assister la directrice dans la rédaction du Projet Pédagogique.
- Participer à l'explication du Projet Pédagogique et le mettre en place.
- Participer à la gestion des stocks (matériels de fonctionnement, jeux, produits pharmaceutiques).

3. Organisation du travail d'équipe

a. Les réunions

Afin de pouvoir travailler dans de bonnes conditions, une réunion d'équipe et un temps de préparation d'activités auront lieu deux fois par semaine. Le programme des mercredis et des vacances scolaires ainsi que l'écriture du projet d'animation auront lieu pendant ces temps.

Ces réunions permettront :

- De programmer les activités et les projets
- D'échanger sur le comportement et attitudes des enfants et des animateurs afin de mieux répondre aux interrogations des animateurs
- De prévoir le matériel
- D'organiser les sorties

b. Les animateurs stagiaires

Le stage leur permettra :

- D'approfondir leurs connaissances.
- De mettre en application leurs connaissances théoriques.
- D'affiner leurs points de vue sur le rôle de l'animateur.
- D'acquérir de nouvelles connaissances.

La direction est garante de la formation des animateurs. Des discussions et des bilans seront effectués tout au long du stage pratique afin d'évaluer le stagiaire.

La validation du stage s'appuiera sur les points suivants :

- Capacité à assurer la sécurité morale, physique et affective des jeunes.
- Capacité à gérer leur rythme de vie.
- Capacité à organiser et gérer les différents moments de vie.
- Capacité au travail d'équipe.

Rappel : un animateur stagiaire BAFA a les mêmes responsabilités et effectue le même travail qu'un animateur diplômé.

c. Relations direction/animateur

La direction est le lien entre l'administration et les animateurs, elle est en contact direct avec ces derniers et reste à l'écoute pour toutes demandes ou questionnements.

Des fiches d'activités, des fiches projets ainsi que des bilans de sessions sont mis en place. Cela permet à l'ensemble de l'équipe d'avoir un meilleur suivi lors des évaluations trimestrielles.

4. Evaluation : la formation des animateurs

Favoriser la progression des animateurs par la mise en place d'évaluations individuelles trimestrielle et la mise en place de formations si nécessaire.

II. ROLES DE L'EQUIPE D'ANIMATION

1. Les rôles des animateurs

a. Auprès des enfants

- Il est garant de la sécurité physique, morale et affective des jeunes.
- Il connaît les différentes règles de sécurité essentielles quant aux activités.
- Il est à l'écoute des enfants et répond à leurs besoins.
- Il sait accepter le refus ; solliciter sans forcer.
- Il respecte les jeunes en tant qu'individus à part entière.
- Il est force de proposition et s'adapte quand une activité ne fonctionne pas.
- Il sait adapter les activités à l'âge des jeunes.
- Il gère complètement son activité de la préparation jusqu'au rangement.
- Il fait part au directeur des problèmes survenus au cours de la journée (même minimes).

Chaque animateur est référent d'un groupe d'enfants dans ses activités, en ayant la responsabilité de :

1. Veiller à la sécurité morale physique et affective des enfants.
2. Connaître les particularités de chaque enfant.
3. Adapter son activité à la tranche d'âge.
4. Veiller à établir un rythme de progression dans son activité.
5. Choisir et préparer le lieu et le matériel pour son activité.

L'animateur se doit d'être vigilant, présent et disponible à tout moment.

b. Avec ses collègues

- Il fait preuve de respect.
- Il sait travailler en équipe et écouter l'autre.
- Il participe aux réunions de préparation.
- Il sait se remettre en question et avoir un regard critique sur son action.
- Il respecte le travail de l'autre.

L'animateur est garant du bon fonctionnement de l'Accueil de Loisirs en accord avec le Projet Pédagogique et le Règlement Intérieur en vigueur. Il fait partie d'une équipe formée de plusieurs animateurs et d'une équipe de direction.

Cette équipe a comme devoirs :

- L'aménagement des espaces intérieurs.
- La structuration de la journée (rythmes, temps calme, repas, activités...).
- La création avec les enfants des règles de vie.
- Le rangement des locaux.

Chaque adulte est une référence pour l'enfant ; c'est pour cela que nous nous devons d'adopter une tenue vestimentaire décente et un comportement adapté.

De plus, il est interdit de fumer, de consommer de l'alcool et des stupéfiants, d'avoir sur soi des objets dangereux, de tenir des propos racistes, homophobes ou humiliants. L'utilisation du téléphone est règlementée.

2. Relations enfants-animateurs-parents

a. Relations enfants-équipe d'animation

La communication avec les enfants se fait le plus souvent de façon informelle. L'équipe d'animation est à l'écoute des enfants et ces derniers préfèrent souvent les moments privilégiés qu'ils peuvent créer avec un adulte plutôt que « d'exposer » leurs ressentis et souhaits devant l'ensemble du groupe.

Avant chaque activité enfants et animateurs se retrouvent discutent et se repartissent dans leurs activités respectives. C'est un moment d'échanges.

b. Relations avec les familles

L'équipe s'attachera à communiquer au mieux avec les familles afin d'installer un climat de confiance et de sérénité entre les parents et l'ensemble de l'équipe :

- Être toujours présent et disponible lors de l'émargement.
- Savoir échanger de façon adaptée et en toute discrétion à l'égard des autres parents.
- Savoir répondre aux diverses demandes : connaissance du Règlement Intérieur, du fonctionnement de la structure ...

QUATRIEME PARTIE

LE PUBLIC : Connaissance de l'enfant

I. RAPPEL DES CONNAISSANCES

Jusqu'à 6 ans :

Besoins et intérêts	Activités possibles (listes non exhaustive)
<ul style="list-style-type: none">- Besoins biologiques, (alimentation, sommeil et mouvement).- Besoin d'affection, de sécurité et de communication.- Identification à l'adulte du même sexe.- Prise de conscience de son corps et de sa personne.- Curiosité du sexe opposé.- Instabilité et variation des intérêts.- Exploration du milieu, (besoin d'expérience et de manipulation).	<ul style="list-style-type: none">- Jeux de couleurs, de construction à base de rythmes et de manipulation, (eau, terre, collage, sable, coloriage, dessins, peintures...).- Jeux de rôles, de classement, puzzles...- Escalade, toboggan, balançoire...- Poursuite, (chat, loup)...- Utilisation de tissus, objets roulants...- Chants, rondes, jeux collectifs, coins aménagés.- Contes, histoires, marionnettes...

De 6 ans à 8 ans :

Besoins et intérêts	Activités possibles (listes non exhaustive)
<ul style="list-style-type: none">- Mêmes besoins qu'avant.- En plus, besoin de socialisation, (sens de donner et de recevoir, d'échanges).	<ul style="list-style-type: none">- Activités de construction, (cabanes, cerf-volant).- Jeux d'adresse, jeux d'échanges.- Activités manuelles, (peintures, terre).- Chants, jeux dansés, histoires lues, contes.- Déguisements et maquillage.- Découverte du milieu et de la nature (collecte).

De 8 ans à 10 ans :

Besoins et intérêts	Activités possibles (listes non exhaustive)
<ul style="list-style-type: none">- La socialisation s'affirme : la bande de copains.- Apparition d'un besoin de compétition, de se mesurer à l'autre.- Début d'une séparation filles/garçons, (on ne joue plus ensemble).- Besoin de justice et d'équité.- Les parents ne sont plus la seule référence : les copains, le maître, l'animateur...- Besoin de s'exprimer par des réalisations.	<ul style="list-style-type: none">- Début des grands jeux, (jeux de piste, jeux de l'oie, chasse au trésor)...- Activités sportives, baignades- Jeux de construction, (cabanes, maquettes...).- Activités manuelles, (perles, bois, dessins...).- Découverte de la nature.- Chants, danses, jeux dansés.- Activités d'expression.- Activités autogérées... (sous surveillance).- Lecture, contes, histoires : Ces activités élargissent le champ des connaissances.

De 10 ans à 12 ans :

Besoins et intérêts	Activités possibles (listes non exhaustive)
<ul style="list-style-type: none">- La séparation des sexes devient opposition à certaines occasions.- Formation des bandes.- Besoin de se situer comme « grands », on ne joue plus avec les « petits » et on rejette les jeux de « petits ».- Besoin de compétition.- Maturation, en moyenne, plus rapide chez les filles.	<ul style="list-style-type: none">- Grands jeux.- Jeux organisés en plein air.- Jeux sportifs, compétitifs, (relais, olympiades, rallyes...).- Ballade à la journée.- Camping.- Découverte de la nature, (ramassage, cueillette...).- Activités manuelles élaborées.- Lectures (BD, romans...).- Chants, danses.

II. CONCEVOIR UNE ACTIVITE ... QUELQUES QUESTIONS A SE POSER ?

Si l'on se tient à la définition « animer » c'est donner la vie, nous allons donc envisager l'activité sous différentes formes.

Ces différents procédés qui nous permettront de réfléchir et de concevoir des projets d'activités dans divers domaines :

- Laisser jouer : Lorsqu'un groupe d'enfants entreprend un jeu sans danger, l'animateur va effectuer une surveillance discrète tout en laissant le groupe faire.
- Donner à jouer : Lorsque le jeu entrepris par les enfants présente des lacunes (mauvaise règles, incompréhension...) l'animateur va aider à mieux jouer.
- Jouer avec : Lorsque les animateurs s'intègrent à un groupe d'enfants, ils entrent dans leur jeu et jouent avec eux.
- Faire jouer : Lorsque l'équipe d'animation présente aux enfants différents choix d'activités possibles et préparés à l'avance ; les enfants choisissent l'activité qu'ils souhaitent.

L'activité est un support de l'action éducative. Quelle qu'elle soit, c'est la façon dont elle est menée qui révèle les visées pédagogiques. Chaque action doit être réfléchie et s'articuler autour d'objectifs en accord avec le projet de la structure.

L'enfant développe ses compétences lorsqu'il apprend, découvre par le jeu, par conséquent les activités n'ont pas pour but uniquement d'occuper les enfants.

III. POURQUOI ?

- Pourquoi avoir choisi cette activité ?
- Quels sont les intérêts de l'activité par rapport au projet de la structure ?
- Les intentions éducatives et les objectifs fixés pour l'activité sont-ils en accord avec ceux du centre ?

IV. POUR QUI ?

- Analyse rapide du public touché par l'activité.
- Caractéristiques du public.

V. QUOI ?

- Est-ce que je veux donner la possibilité d'effectuer une activité aux enfants ?
- Est-ce que je veux donner la possibilité aux enfants de découvrir une activité nouvelle ?
- Est-ce que je veux donner la possibilité d'apprendre aux enfants ?

VI. COMMENT ? OU ? AVEC QUI ?

- Déroulement prévisionnel de l'activité, étapes.
- Progression et évolution de l'activité dans le temps
- Moyens à prévoir : matériel ; espace, locaux et temps
- Partage des rôles au sein de l'équipe.
- Description du mode d'intervention de l'adulte.

VII. CONTRÔLE DE L'ACTIVITE ?

Avant, pendant et après.

CINQUIEME PARTIE

L'ORGANISATION

I. UNE JOURNEE TYPE

1. Le périscolaire - de 6 ans/+ de 6 ans

Le matin :

Lors de l'Accueil de Loisirs du matin les activités proposées respecteront le rythme et les envies des enfants (jeux de société, éveil, lecture...).

Le soir :

Lors de l'accueil du soir des activités par thème seront proposées aux enfants : activités manuelles, activités sportives... De l'aide aux leçons est proposée aux enfants.

La pause méridienne :

Pendant cette pause, le temps de restauration est important pour l'enfant mais également les activités proposées. Ces temps sont déterminants dans la journée de l'enfant.

Le milieu de la journée est souvent synonyme de fatigue et de vulnérabilité pour l'enfant. Aussi, il convient d'être particulièrement attentif aux conditions dans lesquelles le repas, la détente et les activités sont organisés : le nombre d'encadrants suffisant permet de créer un climat éducatif favorisant à la fois l'autonomie (comme remplir la carafe ou couper la viande seul pour les plus jeunes) et la responsabilité des enfants... Ils permettent aux animateurs de sensibiliser les enfants à l'hygiène (par le lavage des mains), de les sensibiliser au goût (par l'incitation à goûter)il permettra aussi de mettre en pratique les règles de vie en collectivité tel que la prise de parole et l'écoute des autres ainsi que la politesse.

2. Les mercredis et les vacances scolaires des - de 6 ans

	Temps d'animation	Rôles de l'animateur
7h15 à 9h00	Accueil des enfants et des parents Jeux libres (dessins, lecture).	Accueil des familles / être à l'écoute de ces dernières / jouer avec l'enfant.
9h00 à 11h30	Présentation de la journée. Activités physiques, manuelles, sportives.	Permettre l'échange, l'écoute et la convivialité. Présenter et mener les activités tout en laissant l'enfant acteur de sa journée.
11h30 à 14h00	Repas et temps calme Jeux libres intérieur, extérieur, lecture, dessins, jeux d'imitations.	Favoriser un repas convivial dans le respect des règles d'hygiène en mangeant avec et comme les enfants. Discuter et jouer avec l'enfant.
14h00 à 16h00	Activités physiques, manuelles, sportives Sieste pour les plus petits.	Donner le choix de plusieurs activités à l'enfant, être à l'écoute, le rassurer, lui permettre de se reposer.
16h00 à 16h45	Goûter. Rangement du goûter.	Convivialité, échanges. Faire participer les enfants au rangement.
16h45 à 18h30	Jeux divers et libres, petits ateliers. Accueil des parents et départ des enfants.	Laisser l'enfant gérer son temps de loisirs, discuter et jouer avec lui. Accueil des parents avec retour sur la journée.

3. Les mercredis et les vacances scolaires de + de 6 ans

	Temps d'animation	Rôles de l'animateur
7h15 à 9h00	Accueil des enfants et des parents Jeux libres (dessins, lecture ...).	Accueil des familles, être à l'écoute de ces dernières, jouer avec l'enfant.
9h00 à 11h30	Présentation de la journée. Activités physiques, manuelles sportives.	Permettre l'échange, l'écoute et la convivialité. Présenter et mener les activités tout en laissant l'enfant acteur de sa journée.
11h30 à 14h00	Repas et temps calme. Jeux libres intérieurs, extérieurs, lecture, dessins, jeux d'imitation.	Favoriser un repas convivial dans le respect des règles d'hygiène en mangeant avec et comme les enfants. Discuter et jouer avec l'enfant.
14h00 à 16h00	Activités physiques, manuelles, sportives.	Donner le choix de plusieurs activités à l'enfant, favoriser l'autonomie, la découverte et la créativité.
16h00 à 16h45	Goûter. Rangement du goûter.	Convivialité, échanges. Faire participer les enfants au rangement.
16h45 à 18h30	Jeux divers et libres, petits ateliers Accueil des parents et départ des enfants.	Laisser l'enfant gérer son temps de loisirs, discuter et jouer avec lui. Accueil des parents avec retour sur la journée.

II. LES ACTIVITES

L'activité est un puissant facteur pour le développement de l'individu. C'est par l'action que l'enfant va se construire, apprendre à maîtriser son environnement.

A l'opposé d'une conception occupationnelle ou dite de « consommation », nous mettons en place des activités afin de répondre aux mieux aux besoins des enfants, et favorisons une démarche de projets, individuels et/ou collectifs.

La journée est structurée afin de permettre aux enfants de se construire des repères (voir journée type).

Pour l'année 2018/2019, nous travaillerons tout au long de l'année autour de thèmes divers et variés. Ils seront réfléchis et élaborés lors d'une réunion de préparation en septembre 2018. Des réadaptations seront à prévoir régulièrement en fonction de l'évolution des projets.

De manière générale nos thématiques ainsi que nos projets d'activités seront élaborés selon différents critères :

- **Notre environnement communal, la déclinaison du Projet Educatif**
 - L'impact des gestes quotidiens de chacun sur l'environnement.
 - Les partenariats avec les associations.
- **Notre environnement médiatique**
 - L'actualité sociale.

- L'actualité sportive.
- Les faits divers.
- **Notre environnement naturel**
 - Le village.
 - Les saisons.
 - Les bois.

Les activités seront élaborées sous différentes formes :

- Le jeu sous toute ses formes (jeux sportifs, d'équipe, de sociétés, de rôles, grands jeux ...)
- Les activités manuelles, artistiques (bricolage, danse, théâtre...)
- Les activités de découvertes (sorties au musée, cinéma, parc naturel, forêt...)
- Les activités physiques (rugby, football, poney...)
- Les activités plus calmes (lectures, créations de contes ...)
- Animations collectives de rue (Rosière, ...)

III. LES SORTIES

Des sorties seront organisées au moins une fois par période de vacances scolaires sauf pendant les vacances de décembre. Les familles seront tenues informées des éventuelles modifications d'horaires et/ou du matériel spécifique à fournir (rollers, vélo, bottes, casquettes ...).

IV. LES VEILLEES

Des veillées pourront être organisées pendant les périodes scolaires (le vendredi soir uniquement) et pendant les vacances scolaires : GS/CP/CE1 ou CE2/CM1/CM2.

Ces temps sont des moments conviviaux et des instants de partage. Les enfants préparent leur repas et participent à une veillée à thème.

V. LES PARTENAIRES

Les associations Fontenaysiennes et intervenants extérieurs :

Pour la mise en place d'activités, l'Accueil de Loisirs peut faire appel à des Associations Fontenaysiennes et/ou des intervenants extérieurs. Seule l'équipe d'animation est garante de la sécurité affective et physique des enfants, ainsi que des orientations définies dans ce Projet Pédagogique. Le partenariat avec une association fera l'objet d'une convention avec la Commune ou d'un contrat d'engagement.

La C.A.F :

La direction est en contact permanent avec la C.A.F qui est notre partenaire financier, afin de faire valoir les droits de chacun (familles et centre de loisirs).

La D.D.C.S (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) :

La direction est en contact régulier avec la DDCS, qui est notre partenaire pédagogique. Elle garantit la sécurité des locaux, le fonctionnement général du centre...

Des inspections peuvent être faites à l'improviste, au sein de la structure, lors des sorties et pendant les séjours.

En l'absence des membres de la direction, un animateur sera responsable et fournira toutes les informations nécessaires à cette inspection.

La DDCS est un partenaire que l'on peut consulter pour toutes questions concernant l'Accueil de Loisirs (pédagogie, sécurité, législation...).

La M.G.E.N. :

Des activités intergénérationnelles : loto, activités manuelles, goûters, chorale auront lieu à la MGEN régulièrement entre les enfants et des résidents.

Ce projet pédagogique est un outil de référence, il définit les objectifs que s'engagent à poursuivre l'équipe d'animation de l'Accueil de Loisirs. Ce Projet Pédagogique est en constante évolution. L'évaluation permettra de vérifier la qualité du travail réalisé, la cohérence et la pertinence des actions. Elle permettra également de concevoir de nouvelles activités et de proposer des adaptations.

Frédérique Fabre,

Directrice de L'Accueil de Loisirs et son équipe.

Le 1^{er} octobre 2018.